

La lutte contre la discrimination raciale et l'intolérance en Belgique: table ronde de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) à Bruxelles

Date : 1er juillet 2015

Lieu : Salle Storck – 1, Rue Ernest Blerot, 1070 Bruxelles

Organisateurs : L'ECRI en coopération avec le Centre interfédéral belge pour l'égalité des chances

Objectifs : donner aux participants l'opportunité d'examiner les suites aux recommandations contenues dans le rapport de monitoring de l'ECRI sur la Belgique publié en 2014. La table ronde comportera trois sessions :

- Les principales conclusions et recommandations du rapport de l'ECRI ;
- Evaluation de la législation pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale ;
- Comment mesurer et encourager la participation inclusive des personnes étrangères et d'origine étrangère dans l'emploi.

La réunion débutera par les déclarations liminaires de Koen Geens, Ministre de la Justice, Elke Sleurs, Secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, et Stelios Perrakis, membre de l'ECRI. Des représentants des autorités fédérales et des autorités fédérées, du pouvoir judiciaire et de la société civile, ainsi que des universitaires figureront parmi les intervenants. Les sessions seront présidées par François Sant'Angelo, membre de l'ECRI au titre de la Belgique, et Loredana Marchi, Directrice de l'ONG Foyer. L'évènement se terminera avec les conclusions de Patrick Charlier, Directeur f.f. du Centre et Jean-Paul Lehnens, membre de l'ECRI.

Outre les autorités fédérales et fédérées, la table ronde réunira des ONG et des membres de groupes vulnérables. Cet événement vise à contribuer de manière positive au débat national sur la lutte contre la discrimination raciale et l'intolérance dans le pays, ainsi qu'à sensibiliser le grand public sur ces questions.

Dans son rapport sur la Belgique du 4 février 2014, l'ECRI a noté un certain nombre de progrès, mais s'est dite préoccupée par d'autres questions : par exemple, quelques aspects discutables des programmes d'intégration ou l'application de la loi contre la discrimination qui demeure difficile dans certains domaines. L'ECRI a recommandé qu'une évaluation de l'application et de l'effectivité de la législation contre le racisme et l'intolérance soit réalisée et que les autorités s'assurent que le programme d'intégration civique ne soit pas discriminatoire et ne dévie par conséquent pas de son but fondamental d'intégration.

La table ronde est ouverte à la presse. Elle débutera à 9 heures 30 et se terminera à 17 heures.

Lien vers le programme :

[Français](#)

[Néerlandais](#)

Liens vers le rapport de l'ECRI :

[Anglais](#)

[Français](#)

[Néerlandais](#)

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la «race», les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres.

Contact presse:

Pour le Conseil de l'Europe: Andrew Cutting, Tel.: +32.223.50.509 andrew.cutting@coe.int

Pour l'ECRI: Stefano Valenti, Tel: +33 (0)3 90 21 43 28, stefano.valenti@coe.int

Pour le Centre interfédéral: Marisa Fella, Tel.: +32 (0)2 212 30 94, Marisa.Fella@cntr.be